

Date de l'arrêté : 17/09/2026 Objet : Arrêté de circulation RD56/route des Salces et de l'Ayrolle	République Française Département : LOZERE Arrondissement : Mende LES HERMAUX - Commune
--	---

ARRÊTÉ
N° AR_016_2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2212-5, L2213-1, L2213-2, L2213-3 et L2213-4,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

CONSIDERANT que la Société SOMATRA de Marvejols a besoin d'effectuer des travaux sur la RD56 entrée Est/route des Salces et de l'Ayrolle sur la commune de Les Hermaux. Ces travaux entraînent une fermeture totale de la circulation et ce à partir du lundi 21 septembre 8h00 au vendredi 16 octobre 2026 à 17h00.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Autorisation d'occuper le domaine public routier communal à la Société SOMATRA de Marvejols aux fins de réaliser des travaux.

Article 2 : La circulation pour accéder sur la RD56 – entrée Est/ route des Salces et l'Ayrolle, à compter du lundi 21 septembre 8h00 au vendredi 16 octobre 2026 à 17h00 sera fermée.
- La route sera fermée au droit des extrémités du chantier.

Article 3 : La signalisation adaptée sera fournie, mise en place et retirée par la société SOMATRA. Cette signalisation devra être conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié.

Article 4 : Monsieur le Maire de la commune de Les Hermaux, Monsieur le Commandant de Gendarmerie de La Canourgue sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Les Hermaux, le 17 septembre 2026

Le Maire
Yves RODIER



AR_016_2026